



DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n° 2025-107

CRÉATION DE POSTES AU SEIN  
DES SERVICES COMMUNAUX  
MISE À JOUR DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 23 juin 2025.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie et  
publiée le 2 juillet 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi  
1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme  
Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata  
2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme  
Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup>  
adjoint, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic  
10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M.  
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry  
Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali,  
Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet,  
M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie  
Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et  
Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup>  
adjointe par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli  
9<sup>ème</sup> adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette  
Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia  
Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme  
Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Honorine Lavielle  
et Mme Barbara Saminadin à 17h28 (affaire n° 2025-  
097), M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint à 18h05 (affaire n°  
2025-107).

**Départ(s) en cours de séance** : M. Olivier Hoarau, maire  
de 17h44 à 17h46 (affaire n° 2025-101).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme  
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber  
et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

**Olivier HOARAU**

Affaire n° 2025-107

## CRÉATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Arrivée de M. Bernard Robert à 18h05.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Vu** le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

**Article 2 :** de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**Article 4 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

## **CRÉATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de postes au sein des services municipaux de la ville du Port.

Le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du ou des cadre(s) d'emplois, précisés pour chacun des postes créés. La quotité de temps de travail (temps complet ou non complet), les fonctions, la catégorie hiérarchique et le(s) grade(s) correspondants sont définis au tableau annexé.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, chacun de ces emplois pourra être occupé par un agent contractuel pour le motif défini au tableau, lequel indique également la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'agent contractuel.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Réf	Effectif	Nature de l'emploi	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade de recrutement	Durée hebdomadaire de service	Nature des fonctions	Structure d'affectation	Statut	
35	7	2025	1	Permanent	Agent technique médiateur du livre	Culturelle médico-sociale	Adjoint du patrimoine - ppal 1e /2e cl Auxiliaire de puériculture de class normale - de class sup	B/C	Temps complet - 35h	Participer au service public des diver sections ; Accueillir les publics (y compris les accueils de classe collège et groupes spécifiques), assurer la médiation entre publics et collections « adolescents et adultes » ; Assister et conseiller les usagers dans leur recherches (ressources physiques et numériques); Participer à la mise en œuvre des animations : choisir des ouvrages, préparer des ateliers. Assurer la gestion des documents (Prêt – Retour – Equipement – Entretien) ainsi que la propreté et le rangement des livres ; Participer au circuit du document, de la veille à la mise en rayon (équipement, exemplarisation) ;	Direction de la Culture et du Patrimoine - Médiathèque	<p><u>Fondement</u> : L332-8, 2° CGFP</p> <p><u>Motif</u> : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p><u>Nature des fonctions</u> : définie précédemment</p> <p><u>Niveau de recrutement</u> : Cat B/C</p> <p><u>Niveau de rémunération</u> : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
36	7	2025	1	Permanent	Maître-Nageur Sauveteur (MNS)	Sportive	Educateur des APS	B	Temps complet - 35h	Sous l'autorité du chef de bassin, les agents affectés à temps complet seront chargés d'assurer la surveillance et la sécurité des usagers, d'enseigner la natation auprès des scolaires dans le cadre du projet pédagogique, de faire appliquer et respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène. Outre l'encadrement des apprentissages et des animations, ils auront pour mission de participer à l'élaboration des projets d'animation de la structure.	Direction des sports - Piscine - DGAVAL	<p><u>Fondement</u> : L332-8, 2° CGFP</p> <p><u>Motif</u> : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p><u>Nature des fonctions</u> : définie précédemment</p> <p><u>Niveau de recrutement</u> : Cat B</p> <p><u>Niveau de rémunération</u> : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
37	7	2025	1	Permanent	Maçon polyvalent	Technique	Agent de maîtrise - Adjoint technique	C	Temps complet - 35h	Exécuter les ouvrages de maçonnerie : enduisage - finition - platerie, bitumage de l'enrobé à chaud et à froid, pose des clôtures métalliques, briques, pavés et agglos ; Construire des murs, des façades, des cloisons, par maçonnerie d'éléments portés (parpaings, briques pierres, carreaux de plâtre, ...) selon les règles de sécurité ; Maçonner les structures horizontales (chapes, dalles...) ; Prendre en charge l'approvisionnement, le rangement et le maintien en propreté du chantier..	Direction de l'environnement - DGST	<p><u>Fondement</u> : L332-8, 2° CGFP</p> <p><u>Motif</u> : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p><u>Nature des fonctions</u> : définie précédemment</p> <p><u>Niveau de recrutement</u> : Cat C</p> <p><u>Niveau de rémunération</u> : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
38	7	2025	1	Permanent	Responsable adjoint(e) de production	Technique	Adjoint technique - Adjoint techn ppal de 2e ou 1e cl.	C	Temps complet - 35h	Participer à la planification, à la gestion et au contrôle de la production de la cuisine centrale. Organiser la production journalière Contrôler les approvisionnements, la qualité du repas. Piloter suivre et contrôler les activités des agents. Relever les points contrôlés. Former un apprenti en alternance avec le CFA pour un CAP APR Assurer l'intérim du responsable de production en cas d'absence	Direction de la vie éducative - Restauration scolaire	<p><u>Fondement</u> : L332-8, 2° CGFP</p> <p><u>Motif</u> : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p><u>Nature des fonctions</u> : définie précédemment</p> <p><u>Niveau de recrutement</u> : Cat C</p> <p><u>Niveau de rémunération</u> : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>
39	7	2025	1	Permanent	Agent de cour	Technique	Adjoint technique - Adjoint technique principal 1e /2e classe	C	Temps complet - 35h	En charge de l'entretien et de la petite maintenance des bâtiments des écoles et des espaces environnants.	Direction de la vie éducative - Service vie scolaire	<p><u>Fondement</u> : L332-8, 2° CGFP</p> <p><u>Motif</u> : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire</p> <p><u>Nature des fonctions</u> : définie précédemment</p> <p><u>Niveau de recrutement</u> : Cat C</p> <p><u>Niveau de rémunération</u> : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement</p>